

# QUELS SONT LES MOTIFS DE SORTIE ?

MOTIF DE SORTIE	LIMITATION DE DISTANCE ?		ATTESTATION
	En journée (entre 6h et 19h)	Le soir (entre 19h et 6h)	
Travail : trajet entre le domicile et le lieu de travail, ou déplacement professionnel	Non	Non	Oui
École, collège, lycée, études supérieures, établissement de formation pour adultes, examen ou concours	Non	Non	Oui
Promenade ou activité physique individuelle	10 km		Non
Achat de produits de première nécessité ou retrait de commande	Au sein de mon département. Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, tolérance de 30 km au-delà du département.		Oui
Achats de fournitures professionnelles / Livraisons à domicile	Non		Oui
Motif familial impérieux : garde d'enfant, visite à un proche parent qui a besoin d'aide etc...	Non	Non	Oui
Santé : consultations, examens et soins (qui ne peuvent pas être fait à distance), achat de médicaments	Non	Non	Oui
Besoins d'un animal de compagnie	10 km	1 km	Oui (pendant le couvre feu)
Transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance	Non	Non	Oui
Lieu de culte	Au sein de mon département. Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, tolérance de 30 km au-delà du département.		Oui
Déplacement d'une personne en situation de handicap et de son accompagnant	Non	Non	Oui
Convocation judiciaire ou administrative ou déplacement chez un professionnel du droit pour un acte ou une démarche (présence obligatoire)	Non	Non	Oui
Acte ou démarche administrative dans un service public (présence obligatoire)	Au sein de mon département. Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, tolérance de 30 km au-delà du département.		Oui
Participation à une mission d'intérêt général sur demande d'une autorité administrative	Non	Non	Oui
Déménagement et déplacements indispensables liés au nouveau logement	Non		Oui
Rassemblement ou une activité (voie publique ou lieu public) pour un motif autorisé (obsèques ou mariage par exemple)	Non		Oui